COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE PLÉNIER DE L'ÉCOLE DE DROIT DE TOULOUSE

11 février 2025– 13h30

Salle MS001

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier			X	CATHERINE GINESTET	13H30
A	BLANC	Didier		X			
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie	X				
A	BASSANO	Marie			X	MARYLINE BRUGGEMAN	13H30
A	GAUDIN	Hélène		X			
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège		X			
A	NÉLIDOFF	Philippe		X			
A	PELLE	Sébastien			X	CATHERINE GINESTET	13H30
A	POUMARÈDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier		X			
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre		X			
B	FABRIES-LECEA	Eugénie			X	MARYLINE BRUGGEMAN	13H30
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	NATHALIE DE GROVE-VALDEYRON	13H30
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle			X	SARAH TORICELLI-CHRIFI	13H30
B	SUTRA	Romy	X				
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah	X				
B	CORBION	Lycette	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre		X			
BIATSS	FOSTITCHENKO	Jennifer	X				
BIATSS	CHABBERT	Damien			X	JENNIFER FOSTITCHENKO	13H30

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
PARLONS CAMPUS	Musset Hugo	Titulaire	X				
	Prunet Marilou	Suppléant	X				
	Buhagiar Anaïs	Titulaire			X	JEAN-BAPTISTE MILLE-EGEA	13H30
	Mille-Egea Jean-Baptiste	Suppléante	X				
	Durand Tom	Titulaire	X				
	Brefuel Morgane	Suppléant					
UNION ÉTUDIANTE	Serrat Émeline	Titulaire					
	Galtier Léo	Suppléante					
UNI	Vidaillac Jade	Titulaire					
	Cambouris Jules	Suppléante					

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
UNI	Delmas Clément	Titulaire					
	Dulon Camille	Suppléante					
UNION ÉTUDIANTE	Simon Matis	Titulaire	X				
	Huteau Cécile	Suppléant					
PARLONS CAMPUS	Caviglioli Raphaël	Titulaire	X				
	Da Costa Vilela Enzo	Suppléante					
	Aquilina Élise	Titulaire	X				
	Migayrou Lou	Suppléant					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire		X			
	REGOURG Serge	Suppléante					
École des Avocats du Sud-Ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire		X			
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante					
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire			X	MATTHIEU POUMARÈDE	13H30

COLLEGE **Personnalités Extérieures**	**NOM Prénom**	**Titulaire / Suppléant**	**Présent**	**Excusé**	**Avaient donné Procuration**		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire		X			
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse		Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant			X	MATTHIEU POUMARÈDE	13H30
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRRERA Chantal	Titulaire			X	NATHALIE DE GROVE-VALDEYRON	13H30
	JACQUET Nicolas	Suppléant					
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire	X				
	DUMONTIER Beltram	Suppléant					
Personnalité élue	DEDIEU Philippe	Titulaire			X	MATTHIEU POUMARÈDE	13H30

INVITES	**NOM**	**Prénom**	**Fonction**	**Présent**
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAÏEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	LAURENT	Julien	Président de section 01	
Monsieur	KALFLÈCHE	Grégory	Président de section 02	
Monsieur	BASSANO	Marie	Président de section 03	
Monsieur	DERAMBURE	Caroline	Directrice EEDU	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	X
Madame	PINQUIE	Marie-Pierre	Chef de Pôle Master Droit	X
Monsieur	WOLFF	Camille	SG École Européenne du Droit	X
Monsieur	CRAYSSAC	Brigitte	Directrice SCD	X
Monsieur	BLUNTZ	Cosima	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	AMILHAT	Mathias	Directeur IEJ	
Monsieur	JACQUEMIN	Zoé	Directrice ESL	x

Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	
Madame	GALLANT	Estelle	Vice-Présidente SCREI	X

Le conseil débute à 13h30.

Il est donné lecture des procurations.

1. Actualités

À titre préalable, comme chaque année, nous devons constituer des comités de sélection afin de recruter des nouveaux enseignants-chercheurs dans les sections 1, 2 et 3. Le Président sollicite les Présidents de sections qui proposent 3 noms sur lesquels Monsieur le doyen donne un avis. Ce processus est en cours et il est rappelé que le conseil d'administration ne se prononce pas sur ces questions-là.

1 – A École de droit – Calendrier électoral

Depuis le 1er janvier, nous sommes École de droit d'une part et d'autre part, a été constituée l'unité de Recherche « École de droit Toulouse Recherche ». Ce qui implique nécessairement la tenue d'élection des deux conseils qui sont organisés par l'université ainsi que le prévoit l'arrêté de création du 11 juillet 2024, dont voici le calendrier prévisible :

Décision cadre	Du 15 février 2023
Comité électoral consultatif	Semaine du 24 février 2025 (à confirmer)
Affichage des listes électorales	Au plus tard **le mercredi 9 avril 2025**
Dépôt des candidatures	Du mercredi 19 mars au **lundi 14 avril 16h au plus tard**
Réception par courriel des moyens d'authentification pour le vote électronique	**Lundi 14 avril 2025**
CEC de recevabilité + Tirage au sort ordre d'affichage des listes	**Mardi 15 avril 2025 à 14h**
Affichage des listes de candidats	A l'issue du délai de rectification des listes de candidats
Date limite de demandes d'inscription sur les listes électorales pour les personnes dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande de leur part	**Mercredi 23 avril 2025**
Date limite de rectification des listes électorales	**Vendredi 25 avril 2025** à 17 heures
Scellement des urnes	**Lundi 28 avril** 2025 à 13h30
Date du scrutin	Du **mardi 29 avril** à 9h au **mercredi 30 avril 2025** à 17 heures
Dépouillement	Le **mercredi 30 avril** 2025 à partir de 17 heures
Proclamation des résultats du scrutin	Dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales : **vendredi 2 mai**
Recours adressé à la présidente de la commission de contrôle des opérations électorales de l'université Toulouse Capitole	Dans les 5 jours à compter de la proclamation des résultats

Les élections du conseil des études et du BDE lorsqu'il sera créé auront lieu un peu plus tard puisque cela supposera que le conseil d'administration se sera réuni dans un premier temps.

1 – B Mon Master – Calendrier

Depuis le 3 février, la plateforme s'est ouverte et toute notre offre de formation est désormais connue de l'ensemble des candidats potentiels. La plateforme a évolué. On retrouve des informations objectives telles que le nombre de candidatures de l'année passé le taux d'accès et le dernier appelé. Désormais, en plus de la mention, remontent les parcours des candidats. Dernier point, Monsieur le doyen a sollicité les collègues afin qu'ils remontent les anomalies présentes sur le site et elles seront corrigées par Madame Baiotto ou bien saisir le ministère si nous n'avons pas la main dessus.

S'agissant du calendrier, nous sommes dans une phase de consultation qui s'achèvera le 25 février 2025, date d'ouverture des candidatures jusqu'au 24 mars. Puis ce sont les responsables de parcours et de commission qui vont se voir transmettre l'ensemble des dossiers. Du 02 juin au 16 juin 2025, réouverture de la plateforme.

Nous mettons en place des réunions d'information à chaque étape à destination des étudiants. La prochaine réunion aura lieu le 27 en présentiel et 28 février en distanciel. Une formation spécifique va être mise en place pour les formations en alternance. Une autre sera programmée pour le 29 mai juste avant la date des résultats pour expliquer les étapes et les attendus. Notre objectif est simple, plus d'étudiants de l'École de droit seront en Master l'année prochaine, mieux ce sera.

1 – C Parcoursup – Évolution des candidatures

Dans toutes les formations, par rapport à l'année dernière, nous avons un tiers des candidatures qui s'est rempli. Pour l'heure, l'évolution des candidatures est normale. Beaucoup plus de candidates que de candidats. Pas de difficulté particulière.

1 – D Statuts BDE – discussion

Le projet de création du Bureau des Étudiants vise à animer la vie étudiante sans se transformer en un organe politique. Voici les points clés et quelques questions pour approfondir la discussion :

Points Clés :

- **Objectif du BDE** : L'objectif principal est d'animer la vie étudiante, tout en évitant de devenir un enjeu politique majeur.
- **Structure** : Le BDE sera composé de 15 membres élus chaque année.
- **Non-cumul des mandats** : Les membres du BDE ne pourront pas être élus dans d'autres instances universitaires ou syndicales simultanément.
- **Échappement à la politisation** : Il est essentiel d'éviter que le BDE devienne un enjeu politique majeur, bien que l'engagement politique soit inévitable.

Questions et Réflexions :

1. **Engagement Politique :**
 - **Cumul des mandats** : Permettre aux membres du BDE de cumuler leurs fonctions avec d'autres engagements étudiants ou syndicaux pourrait enrichir le BDE en

termes de diversité des perspectives. Cela permettrait également une meilleure représentation des différentes sensibilités et intérêts au sein de la communauté étudiante. Cependant, il est important de définir clairement les limites pour éviter les conflits d'intérêts.
 - **Neutralité politique** : Garantir la neutralité politique sans restreindre la liberté d'expression et l'engagement des étudiants est un défi majeur. Il serait utile de mettre en place une charte éthique qui encadre le comportement des membres du BDE, tout en respectant leur droit à exprimer leurs opinions politiques en dehors de leurs fonctions au sein du BDE.
2. **Élections et Transparence :**
 - **Processus électoral** : Il est essentiel de définir clairement les critères d'éligibilité pour être membre du BDE. Cela pourrait inclure des conditions telles que l'inscription active à l'université, la participation à certaines activités étudiantes, ou même une période minimale de résidence sur le campus. De plus, il serait bénéfique d'organiser des campagnes électorales transparentes et équitables, avec un accès égal aux ressources pour tous les candidats.
 - **Transparence** : Assurer la transparence des élections et des décisions prises par le BDE est crucial pour maintenir la confiance de la communauté étudiante. Cela pourrait inclure la publication régulière des comptes-rendus des réunions, des budgets, et des décisions importantes. Un système de vote électronique sécurisé pourrait également être envisagé pour garantir l'intégrité du processus électoral.
3. **Rôle et Responsabilités :**
 - **Missions spécifiques** : Il est important de définir clairement les missions spécifiques du BDE. Cela pourrait inclure l'organisation d'événements culturels, sportifs ou académiques, la représentation des étudiants auprès des autorités universitaires, la gestion des services étudiants (bibliothèques, cafétérias, etc.), et la promotion de la vie associative sur le campus.
 - **Budget et Ressources** : Le budget alloué au BDE doit être clairement défini et géré de manière transparente. Il serait utile de mettre en place un comité financier chargé de superviser les dépenses et de s'assurer que les ressources sont utilisées de manière efficace et équitable. Des audits réguliers pourraient également être réalisés pour garantir la bonne gestion des fonds.
4. **Transition et Mise en Œuvre :**
 - **Phase transitoire** : La transition vers le nouveau modèle de BDE doit être soigneusement planifiée pour éviter les perturbations. Cela pourrait inclure la formation des nouveaux membres, la mise en place de protocoles de communication internes, et la définition de priorités claires pour les premières actions du BDE.
 - **Formation des membres** : Une formation initiale pour les nouveaux membres du BDE est essentielle pour leur permettre de comprendre leurs rôles et responsabilités. Cette formation pourrait inclure des sessions sur la gestion de projet, la communication interne et externe, et la résolution de conflits.
5. **Feedback et Amélioration Continue :**
 - **Évaluation** : Il est crucial d'évaluer régulièrement l'efficacité et la pertinence du BDE après sa mise en place. Cela pourrait inclure des enquêtes de satisfaction auprès des étudiants, des évaluations internes par les membres du BDE, et des audits

externes. Les résultats de ces évaluations doivent être utilisés pour apporter des améliorations continues.

- **Adaptabilité** : Le modèle proposé doit être suffisamment flexible pour s'adapter aux besoins changeants des étudiants. Cela pourrait inclure la mise en place de mécanismes de feedback réguliers, l'organisation de réunions périodiques avec les représentants étudiants, et la révision régulière des missions et des objectifs du BDE.

Propositions :

1. **Comité Consultatif** : Créer un comité consultatif composé de représentants d'autres instances étudiantes, syndicats, et administration pour discuter régulièrement des actions du BDE.
2. **Charte Éthique** : Élaborer une charte éthique pour guider les membres du BDE dans leurs décisions et actions, tout en respectant la diversité des opinions politiques.
3. **Communication** : Mettre en place un plan de communication clair pour informer tous les étudiants sur le rôle, les missions, et les élections du BDE.

La parole est donnée aux étudiants et plusieurs points clés concernant la création et le fonctionnement du BDE institutionnel, ainsi que les questions de financement et de contrôle. Voici un résumé des réflexions différentes qui s'ajoutent à la discussion :

1. **Financement et Contrôle des Financements Extérieurs :**
 - Il y a une préoccupation concernant le contrôle des financements privés, notamment pour éviter toute dérive éthique ou financière.
 - La suggestion est faite de ne pas inclure le Conseil de surveillance dans ce contrôle, mais plutôt de s'appuyer sur les chartes existantes de l'université pour encadrer ces financements.
2. **Cotisations et Structure Associative :**
 - Il est mentionné que des cotisations à 5 euros ne peuvent être gérées par un BDE institutionnel seul, nécessitant une structure associative parallèle.
 - Cette structure associative pourrait être plus difficile à suivre en termes de contrôle financier.
3. **Rôle du Conseil de Surveillance :**
 - Le rôle et les responsabilités du Conseil de surveillance doivent être clarifiés pour éviter toute confusion ou chevauchement avec d'autres instances.
 - Il est proposé de modifier certains termes utilisés dans le texte pour rendre ces rôles plus clairs.
4. **Élections et Composition du Bureau :**
 - La question de savoir si des membres du Conseil d'administration peuvent également être élus au BDE est soulevée.
 - Deux versions de l'élection sont discutées : une version à majorité simple et une version proportionnelle, avec des arguments pour et contre chaque système.
5. **Temporalité et Qualité :**
 - La temporalité d'une année pour certaines décisions ou mandats est considérée comme trop longue par certains membres du conseil.

- Il y a une réflexion sur la qualité de l'enseignement et les alliances stratégiques, bien que ces points ne soient pas développés en détail dans le texte partagé.

6. **Participation et Engagement des Étudiants :**
 - L'importance de la participation étudiante est soulignée, avec une invitation à tous les étudiants présents à prendre la parole si nécessaire.
 - Il y a un appel à revenir vers les étudiants collectivement pour trouver des solutions aux questions soulevées.

Il est crucial de continuer cette discussion pour affiner le projet et s'assurer qu'il répond aux attentes et besoins des étudiants tout en respectant les principes de neutralité politique et d'engagement étudiant. Monsieur le doyen propose d'organiser une réunion spécifique pour discuter plus en détail de ces points avant la prochaine session du conseil. En résumé, ces réflexions ajoutent des nuances importantes sur la gouvernance, le financement et l'organisation du BDE institutionnel, tout en soulignant la nécessité d'un contrôle rigoureux et d'une participation active des étudiants.

1 – E Assiduité – discussion

En vertu de l'arrêté fixant les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants de l'Université Toulouse Capitole, cette note rappelle que tout étudiant inscrit dans une formation de l'École de droit de Toulouse doit respecter une obligation générale d'assiduité. Chaque composante détermine la nature des enseignements pour lesquels un contrôle d'assiduité est opéré.

Licences et Masters en Droit
Contrôle Continu :

- Licence : La troisième absence non justifiée à un même enseignement au cours d'un semestre entraîne l'enregistrement d'une mention ABI (absence injustifiée).
- Master 2 : La troisième absence non justifiée à un même enseignement au cours d'un semestre entraîne également l'enregistrement d'une mention ABI.

Les motifs d'absences sont classés en deux catégories : justifiés et injustifiés. Voici les critères détaillés :

Motifs Administratifs

- **Justifiés** : Visa tardif, convocation du tribunal/police/gendarmerie/préfecture, convocation par l'administration fiscale, convocation à l'examen du permis de conduire/code.
- **Injustifiés** : Convocation pour expertise suite à sinistre, procédures diverses liées au logement, cours de code ou de conduite, convocation stage de récupération de points pour permis de conduire.

Motifs de Santé

- **Justifiés** : Maladie ou accident, congé maternité/paternité.
- **Injustifiés** : Rendez-vous chez un spécialiste (Catherine Ginestet note que cela est déconnecté de la réalité car il faut 6 mois pour obtenir un rendez-vous).

Motifs Liés aux Transports

- **Justifiés** : Grève/incident technique des transports publics.
- **Injustifiés** : Accident de transport avec véhicule personnel, dégradation, panne ou vol du véhicule.

Motifs Liés aux Événements Familiaux

- **Justifiés** : Mariage ou signature d'un PACS, naissance ou adoption, décès d'un proche (enfant, parent, conjoint, etc.), accident ou maladie d'un enfant/ascendant.
- **Injustifiés :** Néant.

Modifications Proposées

- **Cours en Rattrapage :** Les absences lors des cours en rattrapage sont justifiées si l'étudiant est indisponible.
- **Réserves Militaire ou Civile :** Les étudiants engagés dans les réserves militaire ou civile peuvent justifier leurs absences avec les convocations correspondantes.
- **Activités Associatives :** Les activités associatives ne sont pas considérées comme des motifs justifiés en raison de leur complexité.
- **Jours Consécutifs :** Les jours consécutifs d'absence ne sont pas cumulables.
- **Nombre d'Absences :** Passer de 3 à 2 absences injustifiées pour enregistrer une mention ABI.
- **Master 2 Spécifique :** Pour les Master 2, consulter les directeurs de master pour évaluer le besoin réel de modifications spécifiques.

Ces ajustements visent à clarifier et simplifier les règles d'assiduité, tout en assurant un cadre équitable pour tous les étudiants. Les enseignants-chercheurs et les scolarités sont invités à appliquer ces directives rigoureusement pour maintenir une assiduité optimale dans les formations de l'École de droit de Toulouse.

1 – F Consultation des copies/notes – discussion

La note sur la consultation des copies/notes à l'École de droit de Toulouse vise à clarifier les conditions réglementaires et organisationnelles de cette pratique, encadrée par plusieurs textes juridiques : l'article L.311-9 du Code des relations entre le public et l'administration, l'arrêté du 9 avril 1997 relatifs aux diplômes d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise (article 20), ainsi que la Charte des examens de l'Université Toulouse Capitole. La séance de consultation est organisée par les gestionnaires de scolarité en collaboration avec les enseignants-chercheurs. Après la publication des résultats, une plage horaire est réservée par l'enseignant-chercheur titulaire du cours pour cette séance, sur une période fixée par la scolarité. En prévision de la consultation, le gestionnaire de scolarité remet au titulaire du cours les copies accompagnées de la liste des étudiants par ordre alphabétique afin de lever l'anonymat pendant la séance. Les copies et la liste sont ensuite restituées au gestionnaire de scolarité après la séance. Le titulaire du cours doit être présent pendant toute la durée de la séance, et seuls les étudiants ayant écrit les copies peuvent les consulter aux horaires et aux lieux indiqués. Tous les étudiants ont le droit d'accéder à l'ensemble de leurs copies, quel que soit le type ou la durée de l'examen. L'objectif principal de cette consultation est pédagogique, bien qu'elle s'inscrive dans un cadre réglementaire d'accès aux documents administratifs.

Lors de la consultation des copies, l'étudiant doit disposer du temps nécessaire pour relire sa copie et comprendre les annotations de correction. Il peut également discuter avec le professeur pour obtenir des éclaircissements ou des conseils, mais cette consultation ne permet pas de solliciter une modification de la note attribuée. Les seules corrections possibles concernent les irrégularités ou erreurs matérielles, nécessitant une nouvelle délibération du jury dans un délai de quatre mois. L'étudiant peut photographier sa copie, mais ne peut l'emporter hors de la salle dédiée à cette séance.

Ce point est adopté à l'unanimité.

2. MCC :

2 – A Licence

Nous abordons maintenant un point crucial : notre offre de formation pour l'année 2025-2026. Voici quelques éléments à ce sujet. La situation budgétaire de l'université, ainsi que celle de l'État, n'est pas favorable. En conséquence, toutes les composantes de l'université, y compris la nôtre, ont été invitées à faire des efforts dans la présentation de nos maquettes pédagogiques. Cela signifie que les modifications et créations de nouvelles formations seront très limitées, voire gelées. De plus, nous avons reçu la demande de réduire notre offre de formation d'environ 20%. Pour le département de droit, cela correspond à une réduction de 10%, soit environ 5 000 heures de formation. Monsieur le doyen avait déjà évoqué avec vous certaines pistes pour répondre à cette situation. Certaines d'entre elles se concrétisent progressivement. Il est important de noter que certaines formations ont été révisées ou fermées à la demande de collègues, et non de manière arbitraire. Aujourd'hui, quelques formations supplémentaires vont fermer, ce qui conduit à une baisse relative significative de notre offre de formation. Un nouvel élément s'ajoute à cette équation : le courrier du Président concernant le plafonnement des heures individuelles. Désormais, nous ne pourrons plus organiser que 384 heures équivalences TD, soit un double service, contre 576 heures auparavant. Cela ajoute une pression supplémentaire sur nos formations. Un état des lieux des dépassements d'heures dans les sections 1, 2, 3 et 4 a été fait. Monsieur le doyen a réuni les présidents de section 1, 2 et 3 pour discuter de cette situation. Le processus décidé est le suivant : chaque président de section va consulter ses collègues pour savoir comment ils prévoient de réduire leur charge d'heures à 384. Cela conduira à la libération de nombreuses responsabilités. Il y a 28 enseignants-chercheurs qui dépassent les 400 heures, cumulant environ 4200 heures au-dessus des 384 heures autorisées. Ces collègues représentent une minorité, environ 15% du total.

Dans un deuxième temps, des ajustements seront nécessaires en termes d'heures d'enseignement. Monsieur le doyen n'est pas certain que l'objectif de l'Université sera atteint dans l'immédiat. Une partie de ces heures sera redistribuée, car certaines activités sont intéressantes et nécessitent du temps. Cependant, une autre partie restera inchangée. La question est de savoir jusqu'à quand et combien d'heures seront concernées. Ensuite, il faudra déterminer ce que nous ferons de ces heures. Il est clair que, d'ici le 1er septembre, nous ne pourrons pas atteindre l'objectif de 300 à 400 heures pour tout le monde. En revanche, nous pouvons envisager une trajectoire sur deux ans pour y parvenir. Il est possible que certains diplômes n'aient plus de responsables pédagogiques ou soient désertés, et que certaines matières soient neutralisées dans certains cursus. Nous verrons concrètement dans les semaines à venir l'ampleur de ces changements. L'idée est de ne pas dramatiser aujourd'hui, car nous ne connaissons pas encore les

détails. Il faut voir comment les choses se mettront en place pour aborder sereinement la prochaine rentrée. Nous sommes au tout début de ce processus. Par ailleurs, il est important de noter que nous recommençons à travailler sur l'accréditation. Globalement, nous allons vers une baisse des heures d'enseignement dans le réseau. Il est crucial de réduire la pression actuelle, car nous faisons deux fois plus d'enseignement que nécessaire, ce qui engendre deux fois plus de copies, d'examens, etc. Cela n'a pas de sens de continuer ainsi. Réduire l'offre de formation n'est pas favorable aux étudiants, mais il est nécessaire de prendre conscience que nous faisons trop de choses collectivement. Il faut abaisser cette pression de manière intelligente et réfléchie, en remettant nos moyens en adéquation avec nos objectifs. Nous devons également réfléchir à demander plus de moyens humains au rectorat et au ministère. À l'horizon 2027, il faudra envisager une réduction de l'offre de formation et des examens. Les étudiants de L1 et L2, notamment en droit, travaillent trop et ont un rythme délirant. Il faut retrouver un rythme de travail qui leur permette de progresser. Nous devons défendre notre modèle d'apprentissage, qui est professionnalisant et ouvre l'esprit. Les études de droit sont magnifiques et il faut les promouvoir. Ce signal, bien que brutal, doit être positif : retrouvons-nous sur des bases solides pour mieux former les étudiants que nous accueillons !

MCC 2025-2026

Modifications :

L1 parcours Juriste de copropriété : ouverture Parcoursup de 20 places pour des étudiants qui suivront en L1 et L2 un parcours spécifique qui leur donnera un accès de plein droit en L3 Juriste de copropriété en alternance.
L1 Droit et gestion : échange de matières entre semestre 1 et 2.
L2 Toulouse : abandon de la bonification Informatique bureautique.
L2 Double diplôme Droit/Diplôme de l'IEP : Attention demande de création d'une UE de TEDS : transition écologique pour un développement soutenable 30 HEQTD
L2 Droit et gestion : Continuation de la modification de la maquette initiée en L1 en 2024-2025.
L2 MONTAUBAN : épreuves de 3h pour toutes les matières à TD
L3 science politique : Modifier UE relations internationales par Politique internationale

Ce point est adopté à l'unanimité.

2 – B Master

Globalement, il y a une reconduction des maquettes. Quelques modifications dans certains parcours avec des matières supprimées, remplacées par d'autres à coût constant. Pour les M1, correction du volume horaire pour les matières en innovation pédagogique. Affichage du volume horaire total de 30h sans tenir compte de la répartition entre les heures présentielles, les heures asynchrones et les TD. Tout cela sans impact sur le coût. Modification des modalités d'évaluation pour certaines matières. Une création de parcours M2 DIDE DL programme franco-québécois : au S3 mutualisé entièrement avec le M2 DIDE DL et au S4 mobilité à l'université de Laval Québec. Une refonte complète du parcours M1/M2 DSTE pour rajouter les blocs de compétences de la nouvelle fiche RNCP. Concernant le M2, il y a une baisse du coût de la formation : 24h équivalence TD et un rajout de 12h d'anglais. Il y a un impact sur le M1/M2 DTEPS. Pour le M1 Science Politique RIPS, réouverture du parcours avec mutualisation des cours au S3 et cours au S4 adapté pour préparer

au M2. Pour le M2 Science Politique RIPS, rajout de 45h pour atteindre le volume horaire réglementaire pour proposer un stage. Rajout de matières mutualisées et portées avec le M2 Science Politique PS, sans impact sur le coût. Et pour finir, la fermeture du M2 droit public DE LUISS.

Ce point est adopté à l'unanimité.

2 – C EEDU

MODIFICATION

• Diplôme d'Universitaire Droit Pénitentiaire :

- Ajout à la fin du paragraphe Sessions d'examens de la phrase « - Un grand oral portant sur un sujet transversal tiré d'une mise en situation faisant l'objet d'une note sur 20 ».

• Diplôme d'Université Droit, Santé mentale et Psychiatrie

- Changement de l'intitulé du diplôme pour « Diplôme d'université Droit, Santé mentale et Psychiatrie.
- Encadrer juridiquement la prise en charge hospitalière en santé mentale ».

Module 2 :

- La matière Les malades difficiles passe de 4,5h CM à 6h CM.

Module 3 :

- La matière Méthodologie de l'examen et échange avec les stagiaires passe de 4,5h CM à 3h CM.

• Diplôme d'Université Droit des personnes et de la famille – parcours DU

- Ajout du mot « doit » dans la section Autres modalités de la fiche générale, ligne 2
- Sur la fiche de chaque DU changement de l'intitulé « 1ère session » en « Session Unique »

• Diplôme d'Université Expertise-Comptable de Justice

Fiche générale

- Dans le paragraphe Sessions d'examen, ajout des mots « coefficient 1 » après « remise d'un rapport d'expertise » et « coefficient 2 » après « grand oral devant un jury composé d'universitaire(s) et de praticien(s) ».

Module théorique : "Les fondamentaux de l'expertise de justice"

- Changement d'intitulé de la matière « Expertise et modes amiables de règlement des différends » pour « Les modes alternatifs de règlement des différends (MARD) »

Module applicatif : "L'expertise comptable de justice"

- Le volume horaire de de la matière « relatif aux normes comptables (création-application) » passe de 3.5 heures CM à 3.5h TD
- Changement d'intitulé de la matière « relatif aux normes comptables (création-application) » pour « Actualité relatives aux normes comptables et normes d'audit »
- Le volume horaire de la matière « Analyse des systèmes d'information et de prévention des fraudes » passe de 7h CM à 3.5h CM

- Changement d'intitulé de la matière « Actualités » pour « Les principes de l'expertise civile, administrative et pénale et les missions de tiers-évaluateur »

- Changement d'intitulé de la matière « Evaluation des préjudices » pour « Evaluation des préjudices / Concurrence/ Perte de chance / Passif »

- Le volume horaire de la matière « Avis de l'expert et méthodologie du rapport » passe de 7h CM à 3.5h CM

- L'évaluation du module applicatif se fait sous la forme d'un mémoire avec soutenance d'une durée de 3 heures.

- Le volume horaire CM total du DU passe de 98h à 87.5h, le volume horaire CM Ligne total du DU passe de 52.5h à 56h ; le volume horaire total du DU passe de 150.5h à 143.5h.

• Master 2 mention Droit de la Santé parcours Expertise de justice, professionnels de santé

Pour tout le diplôme, chaque matière évaluée en contrôle continu requiert désormais 2 évaluations laissées à l'appréciation des enseignants et intervenants avec l'accord du responsable pédagogique.

Fiche générale

- Le paragraphe « Autres modalités » est modifié comme suis : correction des coquilles à judiciaire, obtenues et professionnels ; correction de la syntaxe avec remplacement de « peuvent » par « peut » et remplacement de « postuler le » par « postuler au ».

- Suppression de la phrase « Le stagiaire devra cependant participer aux enseignements et aux cas pratiques de ces unités d'enseignement (à l'exception des enseignements de l'UE1, de l'UE4 et de l'UE6 et de la matière Outils spécifiques d'analyse du mouvement de l'UE7, ».

- Reformulation de la dernière phrase du texte pour : « le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5, à l'exception de la matière "la transaction" »

UE 1 :

- L'UE 1 est nommée UE 1 : Méthodologie scientifique et juridique
- Le volume horaire de l'UE 1 passe de 11.5h CM à 13.5h CM
- Les ECTS et le coefficient de l'UE 1 passent de 5 à 6.
- Le nombre de contrôle continu de l'UE 1 passe de 3 à 6.
- L'évaluation de la matière « Formation à la recherche juridique » passe du contrôle continu au contrôle terminal. Elle devient 1 heure de recherche sur Légifrance
- La matière « Les fondamentaux de la recherche scientifique est créée » dans l'UE 1 et dure 2h CM ; elle n'est pas évaluée.

UE 2 :

- L'UE 2 est nommée UE 2 : Introduction au droit de la santé
- Les ECTS et le coefficient de l'UE 2 passent de 12.5 à 6.
- Le nombre d'évaluation en CC à l'UE 2 passe de 4 à 6.
- La matière « Introduction au droit des établissements médicaux sociaux » n'est plus évaluée.

UE 3 :

- L'UE 3 est nommée UE 3 : Régimes d'indemnisation
- Les ECTS et le coefficient de l'UE 3 passent de 12.5 à 18.

- Le coefficient de l'évaluation commune des matières « Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation » et « Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation » passe de 2 à 12.

- Le coefficient de l'évaluation de la matière « Assurances et indemnisation » passe de 1 à 6.

UE 4 :

- L'UE 4 est nommée UE 4 : Cadre scientifique et juridique de l'expertise

- La matière « Législation professionnelle (dont contentieux de la sécurité sociale dans la cadre de l'indemnisation du dommage corporel) » change d'intitulé et devient « Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social »

UE5 :

- L'UE 5 est nommée UE 5 : Mise en pratique de l'expertise
- Les ECTS et le coefficient de l'UE 5 passent de 9 à 15
- L'UE 5 est évaluée en CC & CT, le CC comprends 2 évaluations et le CT est un écrit de 4h.
- Le CC de l'UE 5 est coefficient 5, le CT est coefficient 10.
- La matière « Cas pratique : la transaction » est renommée « La transaction » et est évaluée en contrôle continu comprenant 2 évaluations, coefficient 2.

UE 6 :

- L'UE 6 est nommée UE 6 : Les différents acteurs et parcours de l'expertise
- Le coefficient de l'UE 6 passe de 9 à 5.
- La matière "Expertise administrative : particularités missions procédures" est renommée « L'expert devant les juridictions administratives » et n'est pas évaluée.
- La matière "L'expert en procédure pénale" est renommée L'expert devant les juridictions pénales » et n'est pas évaluée.
- La matière « La transaction en dommage corporel » est renommée « La transaction en dommage corporel : outils et principes »
- La matière « Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés » est évaluée en CCI et comprends deux évaluations.
- La matière « Obligations déontologiques de l'expert » n'est plus évaluée.

UE 7 :

- L'UE 7 est nommée UE 7 - Détermination et évaluation des préjudices
- Les ECTS et le coefficient de l'UE 7 passent de 7 à 5.

• Préparation Commissaire de justice :

- La distinction ne s'opère plus entre les matières de préparation aux épreuves écrites et aux épreuves orales.

<u>Préparation aux épreuves :</u>

- La matière Droit des obligations : le contrat, les actions directes et obliques, l'opposabité aux tiers, la responsabilité dure 15h CM ligne et 2 heures webconférence
- La matière Droit de la famille et droit des biens : identité personne physique et personne morale, capacité et régime d'incapacité dure 15h CM ligne et 2 heures webconférence
- La matière Droit des régimes matrimoniaux : identification des règles de successions légales et testamentaires dure 15h CM ligne et 1 heure webconférence
- La matière Droit de la responsabilité civile dure 15h CM ligne et 1 heure webconférence

- La matière Droit des affaires : option de commercialité, les structures sociétales dure 15h CM ligne et 2 heures webconférence

- La matière Droit bancaire : droit du crédit, lettres de change et autres moyens de paiement dure 10h CM ligne et 2 heures webconférence

- La matière Procédures collectives dure 10h CM ligne et 2 heures webconférence

- La matière Droit des sûretés dure 10h CM ligne et 1 heure webconférence

- La matière Les MARDS et l'amiable dure 15h CM ligne et 1 heure webconférence

- La matière Les voies d'exécution dure 15h CM ligne et 2 heures webconférence

- La matière Justice, procès, procédure civile dure 15h CM ligne et 3 heures webconférence

- La matière Droit administratif : droit de l'urbanisme dure 10h CM ligne et 1 heure webconférence

- La matière Droit constitutionnel : les bases de l'organisation de l'état est supprimée

- La matière Droit international privé dure 10h CM ligne et 1 heure webconférence

- La matière Droit pénal et procédure pénale : généralités dure 10h CM ligne et 1 heure webconférence

- La matière Culture générale juridique (politique, droit, art) dure 15h CM ligne et 4 heures webconférence et fait l'objet de 2h de tutorat.

- La matière Chronologie de l'histoire et de l'art et Perfectionnement en Art dure 15h CM ligne et 2 heures webconférence

- Le total de la préparation aux épreuves est de 210h CM en ligne, 28 heures de webconférence et 2h de tutorat.

<u>Entrainements :</u>

- L'entrainement Droit Civil / Droit des Affaires (1) dure 12h de webconférence et comprends 6h de tutorat.

- L'Entrainement Procédures / recouvrement / Voies d'exécution et MARDS (1) dure 12h de webconférence et comprends 6h de tutorat.

- L'entrainement individuel oral : Matières juridiques / Culture générale et Art dure 2h de webconférence et comprends 15h de tutorat.

- Le total des entrainements est de 26h de webconférence et 27h de tutorat.

- Le total de la préparation prévoit 210h de CM en ligne, 54 h de webconférence et 29h de tutorat, soit 25h de moins que la version antérieure.

• Diplôme d'Université Droit et Religions

Fiche générale

- Ajout de la phrase « Les justificatifs d'absence à un séminaire doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin du séminaire. » dans le paragraphe Sessions d'examens.

- Suppression du paragraphe « Autres modalités »

• Master 1 mention Droit social parcours Droit et Management Social de l'Entreprise (DMSE)

UE 1 :

- La matière Droit des obligations et droit du travail est supprimée.

- Le volume horaire de l'UE 1 passe de 66h CM à 45h CM.

- Le volume horaire du semestre passe de 180h CM à 159h CM

- Le volume horaire du diplôme passe de 432h CM à 411h CM

- Le volume horaire de contrôle terminal de l'UE 1 passe de 7h à 6h.
- Le volume horaire de contrôle terminal du semestre 1 passe de 7h à 6h
- La matière « Note alternance » prévoit un examen terminal d'une durée de 1h.
- Le volume horaire de contrôle terminal du semestre 2 passe de 15h à 16h.

RECONDUCTION

- Diplôme d'Université de Médiation - Droit et Pratiques de la Médiation en Matière Civile, Commerciale et Sociale (Formation continue)
- Diplôme d'Université Comprendre et accompagner le handicap (Formation continue)
- Diplôme d'Université Arbitrage
- Diplôme d'Université Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté – ESALED (Formation continue)
- Diplôme Interuniversitaire Gestion du fait religieux et laïcité - Laïcité, religion et citoyenneté Normes et Religions (Formation continue)
- Diplôme d'Université Droit de la santé (Formation continue)
- Diplôme D'Université Dommage Corporel (Formation à distance)
- Diplôme d'Université Contentieux du Travail (Formation à distance)
- Diplôme d'Université - Droit de la création de l'innovation et des nouvelles technologies - (Formation à distance)
- Licence (L1) mention Droit parcours type Droit (Formation à distance)
- Licence (L2) mention Droit parcours type Droit (Formation à distance)
- Licence (L3) mention Droit parcours type Droit (Formation à distance)
- Licence (L3) mention Droit parcours type Droit et science politique (Formation à distance)
- Licence Professionnelle Métiers du Notariat parcours comptable taxateur
- Licence Professionnelle Métiers du Notariat parcours rédacteur d'actes
- Master 2 mention Droit du patrimoine parcours type Ingénierie du patrimoine - Diagnostic et Stratégies Patrimoniales (Formation continue)
- Master mention Administration et liquidation d'entreprises en difficulté (2ème année) parcours type Retournement et Insolvabilité d'Entreprises en Difficulté
- Master 2 mention Droit fiscal parcours type Contentieux Fiscal et Douanier (Formation Continue)
- Master 2 mention Droit fiscal parcours type Droit fiscal de l'entreprise (Formation Continue)
- Master 2 mention Droit de la santé parcours Droit de la santé et de la protection sociale (Formation continue)
- Master Droit Social de l'Entreprise (formation à distance)
- Master Droit de l'immobilier (formation à distance)
- Master (M2) mention Droit du Patrimoine parcours type Ingénierie du Patrimoine (Formation à distance)
- Master mention Droit international et droit européen (Formation à distance)
- Master mention Droit Public parcours type Collectivités Territoriales (Formation à distance)
- Master mention Science Politique parcours type Politique et Sécurité (Formation à distance)

- Master mention Droit des affaires parcours type Droit des assurances (Formation à distance)

CORRECTION ERREUR MATERIELLE :

- Changement de l'intitulé du Diplôme d'Université Géomètre Expert pour Diplôme d'Université Juriste Géomètre Expert

Ce point est adopté à l'unanimité.

2 – D ESL

Concernant les licences, il y a un certain nombre de modifications qui ont été apportées afin de viser une harmonisation du volume horaire des semestres. Il y avait des semestres, qui étaient beaucoup plus réduits en volume horaire et d'autres beaucoup plus lourds, alors on a essayé progressivement de parvenir à un meilleur équilibre et d'augmenter la part des cours de droit en langue étrangère dans les doubles diplômes internationaux. Les licences bilingues étaient plus riches en cours de droit en langue étrangère, et donc on a essayé d'augmenter la part de droit en langue étrangère dans les doubles diplômes en passant de 30 à 42 heures. Pour que ça se fasse à coût constant, on a essentiellement mutualisé ces heures de cours avec les cours de la licence bilingue. Donc la licence bilingue reste plus riche en droit en langue étrangère, mais les doubles diplômes voient leur offre renforcée. À tous les semestres, pour les parcours franco-anglais, franco-irlandais et franco-espagnol qui pouvaient tabler sur une offre existante en licence bilingue, et pour le moment, uniquement en L2 pour les doubles diplômes italien et allemand. On a également, pour économiser du coût, supprimé le cours d'économie et rajouté un cours magistral en option au semestre 4, c'est-à-dire qu'au semestre 4 des doubles diplômes internationaux, il y avait deux cours de droit qui étaient proposés en cours magistral, et on les propose désormais en option. Et pour tout ce qui concerne les masters, les modifications sont beaucoup plus minimes. Il y a essentiellement des changements d'intitulés, une volonté de s'aligner sur des différences un peu mineures entre le Master International Economic Law et le Master Cross-Border Disputes, des modalités d'évaluation qui ont pu changer, et également des conditions de stage qui sont précisées, qui n'étaient pas précisées, et ça a généré quelques incertitudes parmi les étudiants. Donc les changements concernent essentiellement les masters internationaux parce que pour le MADIC, on proposera des modifications plus importantes sans doute dans le cadre de l'accréditation, donc on n'a pas voulu y toucher cette année. Et juste sur les DU, on supprime le DU ESL pour le repenser sous une nouvelle mouture, avec la nouvelle accréditation, et cette année on ne le proposera plus puisque tous les étudiants, normalement, on devrait avoir validé à la fin de cette année. Et le DU EDHIL, on reporte la modification des MCC. C'est pareil, c'est un DU qui n'a pas ouvert cette année. Il était déficitaire, il manquait d'étudiants, et on a besoin d'un peu plus de temps pour réfléchir à une mouture qui fera le plein d'étudiants à partir de la rentrée de septembre.

Ce point est adopté à l'unanimité.

3. Suppression du Régime spécial en Licence

Depuis de très longues années, le régime spécial a constamment été renouvelé au fil du temps parce qu'il ne fonctionnait plus du tout. À raison effectivement de la discordance entre

l'attente de quelques étudiants qui souhaitent encore suivre un régime spécial et les possibilités qui leur étaient offerts.

Depuis le mandat de Monsieur le doyen il y a eu au moins deux réformes du régime spécial et nous n'arrivons plus à trouver un mode de fonctionnement qui soit performant pour les étudiants qui pourraient le solliciter.

Le cheminement de ces étudiants-là, ce sont pour l'essentiel des étudiants qui s'inscrivent tout à fait classiquement en présentiel chez nous et qui au moment où arrivent les dates des travaux dirigés, qui sont les seuls moments pour lesquels la sécurité est contrôlée, s'aperçoivent qu'à raison de diverses circonstances, ils ne peuvent pas suivre ces travaux dirigés. La première possibilité qui s'offre à eux, c'est d'essayé de faire en sorte qu'ils puissent changer le groupe de TD, ce qui est le cas pour la majorité d'entre eux, et puis il en reste une petite partie qui n'y arrive pas, pour différentes raisons, qui sont souvent des raisons qui ne sont pas forcément professionnelles (handicap, maladie, des situations de femmes enceintes), et au final effectivement on n'arrive pas à offrir quelque chose qui leur conviennent parce qu'il faudra arrêter faire du cas par cas pour chacun d'entre car nous sommes confrontés à des situations très différentes. Aujourd'hui, nous proposons :

- Première possibilité : changement de groupe
- Deuxième possibilité (qui n'est pas idéal) c'est la dispense de TD, mais ils vont suivre tous les autres cours par leur propre moyen.
- Troisième possibilité : l'enseignement à distance, déjà vu dans d'autres Facultés et Écoles, dont nos tarifs actuels sont aux alentours de 2500€ en première année donc peu accessible.
- Dernière possibilité : la suppression du régime spécial

Il en résulte que ce régime n'est plus adapté aux étudiants actuels.

La suppression du régime spécial est adoptée à l'unanimité.

4. Note financière 2025 de l'École de droit de Toulouse

Pour l'essentiel, cette note financière concerne à la fois, les dépenses, sous la responsabilité des responsables pédagogiques, qui engagent dans le cadre des formations. Cela concerne à la fois les missions externes et les missions internes. Nous avons pu constater lors du dernier exercice une augmentation forte des dépenses de manière générale, mais spécialement liées aux déplacements en tous genres. En ce qui concerne l'école de droit, ce sont surtout les missions entrantes, notamment en master puisque nous avons des missions sortantes pour la simple raison que les collègues lorsqu'ils vont à l'extérieur font l'objet généralement d'un financement de la personne qui les invite à l'extérieur étant entendu que nos déplacements sont surtout des déplacements en termes de recherche. En revanche, dans nos masters, nous faisons intervenir beaucoup d'intervenants extérieurs de plus en plus et à certains égards nous semble-t-il une bonne chose, mais néanmoins, évidemment ce qui engendre des dépenses de plus en plus importantes étant entendu que ça n'échappe à personne les coûts de transport, les coûts d'hôtellerie et les frais de restauration qui ont clairement explosé depuis quelques années.

Quelques mots sur les restaurants, le premier point, c'est la présence obligatoire d'une personnalité extérieure à l'université de manière générale est nécessaire pour engager des frais de bouche. Nous n'organisons pas des déjeuners entre collègues ou alors effectivement, il faut qu'ils paient leur déjeuner y compris les déjeuners de travail. Il y a des limites de prise en charge qui sont celles de l'université, de 30 euros et 50 euros. Le souhait de l'école de droit, c'est de manière générale, dans un souci d'économie, c'est de mettre fin effectivement à l'alcool dans les différents cocktails. Le point central et le point nouveau, c'est à propos de la prise en charge du déplacement des intervenants extérieurs pour une formation. C'est de considérer effectivement que l'intervenant qui vient, vienne soit pour délivrer 4h30 de cours, une demi-journée en fait, devant des étudiants, soit pour deux conférences, dont au moins une à destination d'un public large. Là ce qui est visé, ce sont certaines conférences d'une heure ou d'une heure trente qui sont données par des collègues en général ou des professionnels devant un public très restreint, une vingtaine d'étudiants pour un coût qui sont élevés. Ils sont à plus de 1000 soit 600 ou 700 euros d'avion plus 200 euros d'hôtel plus 100 euros ou 200 euros de déjeuner au final. Donc l'idée, c'est dans la mesure du possible, d'aller vers, soit, effectivement, quatre ou huit heures de cours. Il n'y a pas de sujet, s'ils viennent pour faire une conférence. Sachant que ce sont des personnalités qui, en général, détiennent un savoir, sont connues ou inconnues du monde public.

Par ailleurs, il y a deux commissions qui sont composées d'un enseignant, d'un étudiant et d'un personnel administratif. Elles se réunissent et elles analysent les demandes de subvention. L'école de droit peut contribuer au départ d'étudiants, tant des study tour ou des concours étudiants, avec une nuance entre les deux. En revanche, l'école de droit, à raison de ses moyens, ne peut pas payer entièrement des study tour ou des concours étudiants. Par ailleurs, Monsieur le doyen a sollicité les directeurs de master, car le seul moyen pour que l'école prenne en charge entièrement les frais liés au study tour, c'est que les directeurs de master ajoutent des droits complémentaires facultatif au frais d'inscription du master. Par ailleurs, il y a un certain nombre de concours, de plaidoiries, d'éloquences, que nous soutenons. En amont, ils font l'effort pédagogique, d'aller préparer ça et potentiellement le gagnent, ce qui est valorisable et qui est profitable à tout le monde. L'idée c'est, de davantage soutenir les concours étudiants, de soutenir également les study tour, mais avec une participation et un reste à charge pour les étudiants qui le peuvent, comme c'est en train d'être fait par exemple pour ceux qui partent au Canada, qui peuvent aller chercher aussi du financement privé.

Dernier point, les responsables pédagogiques sont déjà informé de la question des heures hors maquette que nous avons beaucoup développé en master spécifiquement, elles sont gelées pour des raisons budgétaires, pour 2025-2026, sans doute mais aussi pour 2026-2027, étant entendu que le moyen très simple qui sera celui des responsabilités pédagogiques, c'est précisément d'intégrer dans les maquettes à compter de 2027, un volant d'heures qui servira précisément à cela et du coup il n'y aura plus de sujet sur les heures hors maquette.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. Modification du diplôme CSD

À partir de la rentrée prochaine, fermeture au niveau Master, car il y a peu d'inscrits en raison de la sélection désormais à la fin de la Licence. Une économie d'échelle par la suppression du niveau Master et augmentation pour être à l'équilibre financier : 400€ au lieu de 200€ pour les non-boursiers et 100€ au lieu de 75€ pour les boursiers. Ce qui reste très faible pour un DU. Sur le fond, on garde l'existant du niveau Licence : conférence, atelier travail collectif sur ouvrage, un atelier note de synthèse, un atelier oralité autour du grand oral. S'ajoutent les projets citoyens pour ouvrir les étudiants en dehors de l'école de droit.

Capacité d'accueil à 105 étudiants. Le coût du diplôme a augmenté. Il y a deux tarifs dont, un tarif boursier.

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention :

6 - A Demande de subvention de 5000 € pour le Congrès annuel de la European Society for Empirical Legal Studies, du 18 au 20 juin 2025 organisé par l'IEJUC, sous la direction scientifique de Julien Bétaille. Cette société européenne a choisi, après un travail de deux ans, Toulouse comme cadre de son prochain congrès.

Ce financement est adopté à l'unanimité.

6 – B Demande de subvention de 1000 € pour les Ateliers doctoraux de l'IRDEIC « L'influence du droit européen sur la procédure pénale nationale : l'identification des résistances nationales », les 17 et 18 avril 2025 sous la direction scientifique d'Hélène Christodoulou. C'est un événement important, puisque ça fait plusieurs années qu'il y a des ateliers doctoraux qui sont organisés et qui concernent l'influence du droit européen sur la pression pénale nationale et l'identification des résistances nationales. L'ambition est assez grande, qu'il faut vraiment qu'on soutienne cela et qu'on continue à favoriser la participation des doctorants à la recherche.

Ce financement est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h37.